

Image not found or type unknown



Pension alimentaire versée indûment

Par **elobo**, le **24/05/2008 à 18:10**

Bonjour,
Je verse une pension alimentaire à mon ex-femme pour l'entretien des enfants majeurs pendant la durée de leurs études. L'un d'entre-eux est titulaire d'un CDD depuis fin septembre 2004 (je viens de le découvrir).
Quel recours ai-je contre mon ex-femme qui a ainsi perçu plus de 15000 Euros indument?

Par **Jurigaby**, le **24/05/2008 à 18:28**

Bonjour.
Vous pouvez agir devant le tribunal de grande instance sur le fondement de la répétition de l'indu. étant donné les enjeux et du fait que l'avocat est obligatoire, je vous conseille de faire appel à un avocat spécialiste en droit civil de la famille.

Par **elobo**, le **24/05/2008 à 19:43**

Merci pour votre réponse.
Etant donné que mon ex femme m'a volontairement caché le fait que mon fils était détenteur d'un CDD depuis 2004, n'y a t'il pas d'autre action possible en plus de la répétition de l'indu?